

**Projet de la boucle outaouaise :
ligne à 315 kV Grand-Brûlé-Vignan
Dossier : 6211-09-018**

**Période d'information et de consultation publiques
du 15 août au 29 septembre 2000**

*Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Compte rendu*

La période d'information et de consultation publiques concernant le *Projet de la boucle outaouaise : ligne à 315 kV Grand-Brûlé-Vignan* a pris fin le 29 septembre 2000. Conformément au mandat qui lui a été confié le 6 juillet 2000, et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 15 août au 29 septembre 2000, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet : justification, description et répercussions

À la suite des pannes d'électricité causées par la tempête de verglas de janvier 1998, Hydro-Québec a proposé au gouvernement du Québec le principe du bouclage dans les régions touchées, dont l'Outaouais. Cette région est reliée au réseau principal par une seule ligne à 315 kV à partir du poste Chénier situé près de Mirabel. Hydro-Québec propose donc de construire une nouvelle ligne à 315 kV à partir du poste du Grand-Brûlé à Saint-Jovite jusqu'au poste Vignan à Gatineau, créant ainsi une boucle entre les postes Chénier, du Grand-Brûlé et Vignan. Selon Hydro-Québec, cette nouvelle boucle permettrait d'augmenter la sécurité d'alimentation en électricité de la région de l'Outaouais puisqu'une autre source, géographiquement distincte, pourrait alimenter la région dans l'éventualité où la ligne Chénier – Vignan (Mirabel - Gatineau) serait inopérante.

Le tracé retenu par Hydro-Québec pour cette nouvelle ligne s'étendrait sur un peu plus de 152 km entre les postes du Grand-Brûlé et Vignan et franchirait le territoire de 14 municipalités. La nouvelle ligne serait conçue pour résister à des conditions climatiques plus sévères que celles auxquelles pourrait résister la ligne existante. Elle serait supportée par des pylônes à treillis à quatre pieds et des pylônes anti-chute en cascade seraient insérés environ tous les dix pylônes. L'emprise de la ligne aurait une largeur maximale de 57 mètres. Outre la ligne, le projet de bouclage nécessiterait également l'agrandissement du poste du Grand-Brûlé et quelques modifications au poste Vignan.

Selon l'échéancier et les coûts révisés par Hydro-Québec, la mise en service de cette nouvelle ligne serait prévue pour août 2002 et le coût global du projet de la boucle outaouaise a été estimé à quelque 175 millions de dollars.

Un inventaire détaillé des répercussions du projet sur l'environnement a été réalisé par Hydro-Québec dans son étude d'impact et des mesures d'atténuation sont proposées en ce qui a trait principalement à l'utilisation du sol, au milieu naturel et au paysage.

Les principales répercussions seraient occasionnées par la présence de la ligne et de son emprise, alors que les impacts des modifications au poste du Grand-Brûlé se feraient sentir principalement pendant la période des travaux et sont jugés d'importance mineure par Hydro-Québec. Du côté du poste Vignan, Hydro-Québec propose de réaliser un aménagement paysager de façon à répondre aux demandes de la municipalité de Gatineau et d'améliorer l'intégration visuelle du poste à son environnement.

L'aménagement de la ligne occasionnerait le déplacement de trois résidences dans les municipalités d'Arundel et Huberdeau, d'un chalet à Lac-des-Plages et de trois bâtiments agricoles à Val-des-Monts et Gatineau. La ligne traverserait deux secteurs destinés au développement de la villégiature ainsi qu'une pourvoirie et elle toucherait trois sablières. Enfin, la ligne cheminerait en territoire agricole protégé sur 21,3 km (14% de sa longueur) dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais et la Communauté urbaine de l'Outaouais (CUO).

Selon l'évaluation d'Hydro-Québec, l'impact principal sur le milieu naturel serait occasionné par la coupe d'arbres dans l'emprise et par le maintien d'une végétation basse par la suite. Ainsi, sur 90% de son parcours, soit 137,8 km, la ligne franchirait des espaces boisés. Environ 150 ruisseaux, rivières ou lacs seraient enjambés par la ligne ; les plus importantes seraient les

rivières Rouge, Maskinongé, de la Petite Nation, du Lièvre et Blanche. Enfin, deux érablières, six petites plantations et deux ravages de cerfs de virginie seraient légèrement affectés par la passage de la nouvelle ligne.

Les impacts sur le paysage ont aussi été évalués par Hydro-Québec. Les équipements seraient visibles surtout sur les sommets et les crêtes entourant différents plans d'eau, entre autres, non loin des lacs de la Mine, Windigo, Maskinongé, de la Carpe, Canard, Gilmour et Jumeaux. La ligne serait également visible à différents endroits, notamment aux traversées du chemin de Vendée, des rivières Maskinongé, de la Petite Nation et du Lièvre ainsi que des routes 364, 323, 321 et 309.

Plusieurs mesures d'atténuation couramment mises en œuvre par Hydro-Québec ainsi que des mesures particulières au projet de la ligne Grand-Brûlé – Vignan sont proposées dans l'étude d'Hydro-Québec. Cette étude fait également mention du programme de surveillance et de suivi en matière d'environnement qu'Hydro-Québec compte mettre en place afin d'évaluer l'efficacité de ses mesures d'atténuation et de mesurer les impacts réels du projet.

Les activités de communication

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdos régionaux
22 et 26 juillet 2000	Le Soleil, La Presse et Le Droit	
21 et 28 juillet 2000		L'Information du Nord
22 et 29 juillet 2000		Week-end outaouais
23 et 30 juillet 2000		La Petite-Nation
26 juillet 2000		La Revue de Gatineau
29 juillet 2000	The Ottawa Citizen	

Les communiqués de presse émis par le BAPE

Dates	Nombre d'envois		Diffusion sur Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
15 août 2000 (Début de la période d'information)	235	370	Site gouvernemental et site du BAPE
5 septembre 2000 (Rappel des séances)	229		Site gouvernemental et site du BAPE
5 octobre 2000 (Dépôt de nouveaux documents)	235	370	Site gouvernemental et site du BAPE

La liste des centres de consultation

Centres	Adresses
Municipalité d'Huberdeau	101, rue du Pont
Municipalité de Ripon,	31, rue Coursol, bureau 101
Bibliothèque centrale Bowater	855, boul. de la Gappe, Gatineau
Université du Québec à Hull, bibliothèque,	101, rue Saint-Jean-Bosco
Université du Québec à Montréal, bibliothèque centrale	Pavillon Hubert-Aquin, 1255, rue Saint-Denis
Bureau du BAPE à Québec	575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Bureau du BAPE à Montréal	2, Complexe Desjardins, tour Est, 18 ^e étage, bureau 1817

Les séances d'information

Dates :	5 septembre 2000, 19 h 30, à Huberdeau 6 septembre 2000, 19 h 30, à Ripon 7 septembre 2000, 19 h 30, à Gatineau
BAPE : Animation Accueil et prise de notes	Serge Labrecque, agent d'information Louise Bourdages, agente d'information
Ministère de l'Environnement :	Luc Valiquette, porte-parole Marie-Christine Foucault, chargée de projet Denis Talbot, chargé de projet
Promoteur :	Noël Bélanger, porte-parole Serge Fortin, ingénieur Constance LeBel, chargée de projet en environnement
Assistances :	Huberdeau : 218 personnes Ripon : 50 personnes Gatineau : 51 personnes

Les relations de presse

Dès le lancement de la période d'information le 15 août, des journalistes ont relayé l'information et traité du projet dans différents médias tant à Montréal, dans les Laurentides qu'en Outaouais. Par la suite, des appels ont été reçus au BAPE régulièrement pour des demandes de renseignements de la part des journalistes. Un communiqué de rappel des séances d'information a été diffusé auprès des médias le 5 septembre et au total 9 journalistes ou représentants de médias ont couvert les séances d'information. Les médias représentés étaient les suivants : La Presse, Le Droit, L'Information du Nord, Radio-Canada télé et radio (Montréal et Ottawa) et la télévision communautaire des Laurentides-Lanaudière. À Huberdeau le 5 septembre, les médias ont été plus nombreux notamment pour couvrir la manifestation (marche funèbre) organisée par des citoyens de la municipalité et qui s'est déroulée juste avant la séance d'information organisée par le BAPE.

La revue de presse

Plus d'une dizaine d'articles publiés dans la presse écrite ont été rassemblés dans la revue de presse de même que le relevé de plusieurs interventions dans les médias électroniques. Tant la presse nationale que les médias régionaux des Laurentides et de l'Outaouais suivent de près l'évolution de ce projet à ses différentes étapes ; ce qui témoigne d'un intérêt soutenu par la presse pour ce dossier. Au plan régional et même local, la revue de presse n'est pas exhaustive parce qu'il est plus difficile d'obtenir les copies des articles et le relevé des interventions dans les médias électroniques. La revue de presse est conservée dans le dossier du BAPE.

Les inscriptions aux registres de consultation

Endroits	Nombre d'inscriptions	Nombre de commentaires
Tous les centres de consultation	0	0

Les préoccupations des citoyennes et des citoyens

Lors des trois séances publiques d'information tenues dans le cadre de ce mandat, les citoyens sont venus exprimer leurs préoccupations quant aux sujets suivants :

- la justification du projet ;
- les répercussions du projet ;
- le tracé retenu ;
- la procédure environnementale et la demande d'audience publique.

La justification

Lors des trois séances d'information, des personnes ont questionné les représentants d'Hydro-Québec afin de savoir si l'exportation d'électricité, soit la vente à l'Ontario ou aux États-Unis par la boucle outaouaise, pouvait être une justification cachée de ce projet. Elles ont souligné qu'à ce titre, le rapport du BAPE concernant le poste de l'Outaouais (rapport qui n'était pas rendu public au moment de la tenue des séances d'information) aurait certainement une influence sur la justification du projet de la ligne Grand-Brûlé-Vignan.

D'autres demandes adressées aux représentants du promoteur visaient à savoir si d'autres solutions de rechange à la construction de cette ligne avaient été envisagées, si d'autres moyens moins irritants et plus économiques ont été évalués pour atteindre les mêmes objectifs, par exemple l'amélioration de la ligne Mirabel-Vignan ou encore l'enfouissement des fils dans certains secteurs.

De façon très spécifique, il y a eu à Huberdeau une remise en question totale de la justification du projet puisque, selon le maire, c'est le réseau local qui s'était effondré lors du verglas de 1998, et non le réseau à haute tension qui, pour sa part, avait tenu le coup. Il est évident que la communauté d'Huberdeau rejette complètement le projet. Un représentant de l'Association pour la protection de l'eau et de l'environnement d'Huberdeau et du lac à la

Loutre (APEHL) a d'ailleurs demandé quelles seraient les possibilités d'intervention d'Hydro-Québec dans la construction d'une ligne électrique si les citoyens décidaient que cette construction ne se ferait pas et ce, malgré la décision du Conseil des ministres qui l'autoriserait.

Lors de la séance d'information tenue à Ripon, le questionnement quant à la justification du projet a retenu la majeure partie des interventions. Un citoyen a mentionné que les coûts du projet étaient si importants et le gouvernement semblait tellement insister pour réaliser ce projet que cela devenait questionnable.

Une demande d'information a été adressée aux représentants d'Hydro-Québec pour connaître le nombre de désastres de l'envergure du verglas qui se sont déjà produits et la probabilité que ce genre d'événement se reproduise, justifiant la prise d'une mesure telle la construction de cette nouvelle ligne. Une autre demande leur a été adressée concernant la quantification des répercussions négatives du manque d'électricité dans l'Outaouais justifiant une dépense de 175 millions \$, pour palier à un événement plutôt rare.

Les répercussions du projet

La principale préoccupation des citoyens d'Huberdeau et de leurs représentants concernait les répercussions dans le secteur du lac à la Loutre. Plus précisément, c'est l'utilisation de produits chimiques pour l'entretien de la ligne qui inquiètent puisque ce lac est le réservoir d'eau potable de la municipalité. À cet effet, plusieurs questions ont été posées aux représentants du promoteur concernant les produits utilisés, leur effet sur les cours d'eau, le danger de contamination et le risque que l'eau de leur réservoir devienne impropre à la consommation. Des inquiétudes semblables ont été soulevées dans la région de Gatineau et des informations ont été demandées au ministère de l'Environnement (MENV) concernant l'interdiction gouvernementale d'utiliser les phytocides en milieu forestier.

Avançant le fait que l'étude d'impact ne fait pas mention des sentiers de motoneige existants et de leur localisation, un représentant de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec a fait part de ses craintes quant au respect des échéanciers concernant les travaux envisagés et des répercussions de l'échéancier sur l'utilisation des sentiers de motoneige. Il désirait aussi savoir si les sentiers existants seraient protégés et maintenus dans leur état actuel.

Un conseiller municipal de la Ville de Gatineau désirait savoir si les modifications qu'Hydro-Québec entendait apporter au poste Vignan prévoyaient des mesures d'atténuation visant à diminuer le bruit des disjoncteurs et si l'ajout de disjoncteurs augmenterait le bruit ambiant. Il a aussi mentionné que la somme de 100 000 \$ prévue par Hydro-Québec pour les aménagements paysagers au poste Vignan était insuffisante compte tenu du coût du projet et de l'envergure du poste.

Il y a eu une demande d'information concernant le danger potentiel des champs électromagnétiques et les mesures d'atténuation requises dans le cas de la rivière Maskinongé. Des précisions ont été demandées quant aux répercussions du passage de la ligne dans la réserve faunique Papineau-Labelle et sur l'effet véritable des écrans

boisés sur l'impact visuel des pylônes. Enfin, un citoyen a questionné les représentants du promoteur quant au dédommagement concernant le déboisement.

Le tracé retenu

Lors de la séance tenue à Huberdeau, le refus du tracé qui devait passer du côté nord a été fortement questionné puisque ce tracé aurait été refusé au nom des trop grands impacts visuels et de l'activité récréotouristique dans ce secteur. Plusieurs citoyens d'Huberdeau revendiquent ces mêmes arguments contre le passage de la ligne chez-eux. D'autres intervenants ont remis en question le refus par Hydro-Québec de la variante du tracé devant passer plus au sud.

La procédure environnementale et la demande d'audience publique

Des clarifications ont dû être apportées en ce qui concerne le nombre de demandes d'audience publiques requises pour que le ministre décide de donner un mandat d'enquête et d'audience publique au BAPE. Le délai dont dispose le ministre pour décider s'il y aura ou non une audience publique sur le projet a aussi fait l'objet de demandes de précisions de la part du public.

Quelques personnes ont mentionné avoir participé aux rencontres publiques du comité Harvey et s'être beaucoup investies dans ce processus. Elles désiraient savoir si elles devaient s'engager dans ce processus à nouveau même si le tracé actuel les satisfaisait et si, dans le cas où la commission retenait un autre tracé que celui présenté par Hydro-Québec, cela impliquerait le recommencement de tout le processus.

De plus, à la demande d'un citoyen, des explications ont dû être apportées sur la différence entre le comité Harvey et une éventuelle commission du BAPE.

Les autres préoccupations

Les activités déjà réalisées alors que le projet n'est pas accepté

Un questionnement a pris place quant au déboisement qui était déjà commencé au sud du grand lac Preston, alors que le projet n'est pas encore accepté. Des précisions ont dû être apportées concernant la chronologie des événements : le rapport du comité Harvey, les autorisations remises à Hydro-Québec par le MENV concernant le déboisement de ce secteur, le jugement Rousseau, la reprise de l'évaluation du projet dans le cadre formel de la *Procédure d'évaluation et examen des impacts sur l'environnement*.

La consultation des gens du milieu

Un villégiateur d'Huberdeau a manifesté son insatisfaction quant à la consultation publique gouvernementale puisque selon lui, il y a beaucoup de villégiateurs à Huberdeau et ces personnes sont plus difficiles à rejoindre pour une consultation publique entre les mois d'octobre et de février. Hydro-Québec a réalisé sa consultation en février dernier et s'il y a des audiences publiques, elles se tiendront au courant de l'automne.

Un représentant de la MRC des Laurentides a mentionné que le ressentiment presque tangible de la population assistant à la séance d'Huberdeau était le reflet du sentiment de la région des Laurentides de ne pas avoir été consultée adéquatement par le promoteur. Il a tenu à préciser que si la MRC des Laurentides n'a pas participé aux rencontres avec Hydro-Québec concernant l'optimisation du tracé, c'est qu'elle en était venue à rejeter la justification même du projet et que de ce fait, elle ne pouvait avancer dans le dossier d'optimisation du tracé.

Le manque d'information visuelle lors de la séance d'information

Lors de la séance tenue à Huberdeau, le représentant de l'APEHL a souligné que la présentation visuelle de l'information concernant le secteur d'Huberdeau et du lac à la Loutre (ex. : tableau des impacts du projet, carte géographique avec les impacts sur le secteur) était insuffisante. Selon lui, il était inconcevable d'assister à une séance d'information et de ne pas être en mesure de regarder une carte représentant le tracé original retenu par le promoteur et le nouveau tracé optimisé à ce jour.

Les suggestions concernant une audience publique

Dans le cas de la mise sur pied d'une commission pour la tenue d'une audience publique portant sur ce projet, le représentant du Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRELA) a demandé d'acheminer à la commission différentes demandes, notamment en ce qui concerne le nombre de séances publiques, la diffusion du rapport portant sur l'audience du poste de l'Outaouais, la disponibilité pour le public de certains documents dont, notamment, les documents portant sur les probabilités statistiques qu'un événement majeur comme le verglas se reproduise, le rapport du Comité Harvey, la description du mandat et l'étendue des pouvoirs de Trans-Énergie. La liste des demandes du représentant du CRELA sera acheminée à la commission appelée à être mise sur pied, s'il y a lieu.

D'autres citoyens inquiets

Outre les citoyennes et les citoyens qui ont pu s'exprimer lors des séances d'information, quelques citoyens ont aussi transmis au BAPE des lettres exprimant leurs doléances et leurs inquiétudes sur les aspects suivants :

- la protection du lac à la Loutre comme source d'eau potable de la municipalité d'Huberdeau ;
- les conséquences du déboisement et de l'utilisation de phytocides sur la faune, la flore, la santé et les sources d'eau ;
- le respect de l'équilibre de l'environnement, des éco-systèmes, de la biodiversité du milieu et de la qualité de vie des habitants ;
- l'objection formelle d'un propriétaire touché par la variante proposée en juin dernier par Hydro-Québec au croisement du Chemin Vendée et de la rivière Maskinongé pour les raisons suivantes : destruction d'une forêt et d'une plantation de pins, parties de terrain et lots rendus inutilisables pour la construction d'un chalet, et impacts négatifs sur la faune et la flore de sa propriété. De plus, ce citoyen se dit complètement en désaccord

avec ce projet de ligne qui, à son avis, ne servira pas la population des municipalités touchées ;

- un autre propriétaire touché dans le canton d'Arundel a fait savoir que les modifications constantes du tracé lui font perdre maintenant une partie importante de sa propriété prévue pour sa retraite et sa famille et occasionnerait la destruction d'une grande partie de sa plantation de 45 000 arbres, réduisant totalement la valeur de sa propriété. Il déplore l'attitude d'Hydro-Québec d'avoir accepté de modifier le tracé, et que, pour sa part, seul le tracé proposé il y a deux ans est acceptable puisque les travaux d'arpentage et de déboisement sont terminés. Ce propriétaire directement touché mentionne également qu'il serait préférable, à l'avenir, que des «agents forestiers d'évaluation» indépendants soient engagés plutôt que les agents d'évaluation d'Hydro-Québec.

Toutes les lettres transmises par les citoyens au cours de la période d'information et de consultation publiques sont également classées au dossier du BAPE.

Québec, le 12 octobre 2000

Serge Labrecque
Agent d'information, chargé de dossier
En collaboration avec Louise Bourdages